

LE PLAN DE GESTION

DE LA RESERVE NATURELLE DE LA

TOURBIERE DES DAUGES



La Réserve naturelle nationale a été créée par l'Etat en 1998 pour la protection de la biodiversité. Un gestionnaire a été désigné : le Conservatoire d'espaces naturels du Limousin. Une convention lie l'Etat et le CEN Limousin pour s'occuper du site. Les réserves naturelles françaises doivent toutes se doter d'un plan de gestion. D'une durée de 5 ans, il met noir sur blanc des objectifs à atteindre et les actions pour le faire.

1ère partie : la description du site

La réserve naturelle fait 200 hectares.

La tourbière est âgée de 12 000 ans.

Il pleut 1 400 mm d'eau par an.

La nuit, en été, il y fait parfois 10 °C de moins qu'à Sauvagnac.

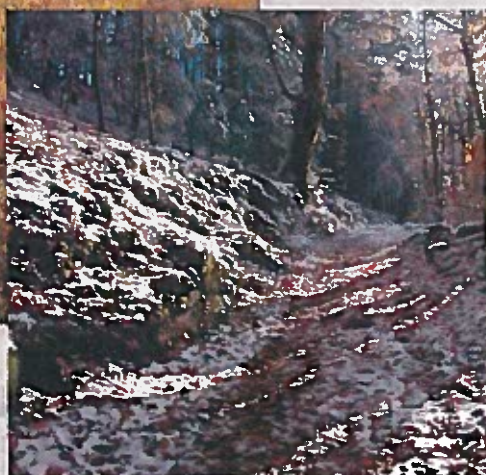


Les Duges dans les années 50 : la vallée de la misère.



L'eau arrive principalement par le sous sol.

Le département de la Haute-Vienne, la commune de Saint Léger la Montagne et le CEN Limousin sont propriétaires d'une grosse moitié du site. Le reste sont des parcelles privées.



C'est aussi un site Natura 2000 (Europe) et un espace nature et découverte (Département de la Haute-Vienne).

Areva a exploité de l'uranium sous la tourbière durant 15 ans.

2ème partie : le patrimoine et les objectifs de conservation

Plus de 2 000 espèces d'animaux et de végétaux ont été recensés, dont certaines rares : *Spiranthe d'été* (orchidée), *Lycopodes* (fougères « primitives »), *Rossolis* (plantes carnivores), *Engoulevent d'Europe* (oiseau), *Cordulie arctique* (libellule), *Chauve-souris* (mammifères)...

Les lavoirs, pêcheries, aqueducs et murets font aussi partis du patrimoine.



Toutes ces espèces vivent et se reproduisent dans des milieux naturels qui doivent être restaurés et préservés via des objectifs :

- Ralentir la dynamique de fermeture des milieux tourbeux : bûcheronnage, fauche et pâturage.
- Restauration des landes sèches et prairies : bûcheronnage, fauche et pâturage.
- Maîtrise foncière du site.
- Restaurer et conserver le petit patrimoine bâti.
- Préserver la diversité des essences forestières.
- Contribuer au bon état de sauvegarde des milieux naturels en connexion avec la réserve.
- Réaliser les suivis scientifiques des espèces rares.
- Mise en place d'actions de sensibilisation à l'environnement, accueil du public.
- Surveillance du site et actions de police de la nature.

3ème partie : les actions

